

Le Monde, 22 octobre 2013

Les sénateurs divisés à l'heure de renforcer le contrôle parlementaire des services de renseignement

Le projet de loi de programmation militaire, examiné à partir de lundi, contient des avancées

Jusqu'où peut-on aller dans le contrôle parlementaire du renseignement ? Les sénateurs ont, les premiers, devoir répondre à cette question, à partir de lundi à 16 heures, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de programmation militaire. Le volet « renseignement » du texte présenté par le gouvernement contient des avancées. Mais certains souhaitent aller encore plus loin.

La commission des lois propose, par voie d'amendements, plusieurs progrès majeurs pour la délégation parlementaire au renseignement (DPR) : la possibilité de s'informer sur les opérations des services, à condition qu'elles soient achevées ; l'admission de tous les agents, avec l'accord de leurs chefs, et l'accès à toutes les « informations relatives à l'accomplissement de sa mission ».

La loi de programmation, qui s'est inscrite à la fois des travaux du Livre blanc sur la défense nationale et du rapport sur le cadre juridique applicable aux services de renseignement des députés Jean-Jacques Urvoas (PS, Finistère) et Patrice Verchère (UMP, Rhône), fonctionne sur le système du donnant-donnant avec les services : plus de contrôle en échange de plus de moyens. Les services de renseignement ont obtenu un renforcement de la protection de leurs

agents en cas de procédure judiciaire, un vaste élargissement de leur accès aux fichiers de police, la création d'un fichier sur les voyageurs aériens et l'autorisation de la géocalculation en temps réel.

En contrepartie, la délégation parlementaire au renseignement créée en 2007 est composée de quatre sénateurs et quatre députés qui assurent pour l'instant uniquement le « suivi » des services, se voit reconnaître pleinement sa mission de « contrôle parlementaire de l'action du gouvernement en matière de renseignement ». Elle

Le président (PS) de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, dénonce les « insuffisances » du projet

est fusionnée avec la commission de vérification des fonds spéciaux, ce qui lui permettra de contrôler le nez de la guerre « les moyens financiers. Mais ses capacités d'auditions et d'information sont très peu renforcées.

Pour la commission de lois du Sénat, il s'agit d'une avancée réelle, le mot « finitude ». Son président, Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret) pointe les « insuffisances » du projet

dans son rapport, pour avis. Il salue, certes, « l'introduction de la notion de « contrôle » mais regrette qu'elle ne se traduise pas « par un renforcement significatif des prérogatives lui permettant d'exercer ce contrôle ». De fait, certains aspects du texte se trouvent en deçà de l'activité réelle menée par la (pour l'instant) faible DPR actuelle.

Le gouvernement souhaite que la délégation s'en tienne à examiner l'« activité générale » des services, alors même que, récemment, elle est autorisée à se pencher sur l'affaire Merah ou sur le sauvetage raté de l'agent de la DGSE Denis Allec, en Somalie.

Il n'est pas assuré, toutefois, que les avancées proposées par M. Sueur au nom de la commission des lois soient adoptées par les sénateurs. Le vote des communistes et des écologistes, sans lequel le PS n'a pas de majorité au Sénat, n'est pas acquis. Et il n'existe pas de consensus avec l'UMP à 466 rompu à la commission des affaires étrangères et de la défense, où les amendements du président Jean-Louis Carrère (PS, Landes) qui allient dans le même sens, ont été rejetés.

Les sénateurs de droite ont fait obstruction, rejoignant par exemple un amendement qui proposait simplement la « transmission » à la DPR de la stratégie nationale du renseignement, un document de

toute façon rendu public. De son côté, le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, s'est opposé à l'adoption des agents des services « pour des raisons de sécurité ». « Nous avons déjà fait progresser le contrôle parlementaire, il n'est pas possible d'aller plus loin », a-t-il défendu.

« Le contrôle parlementaire est précieux, essentiel pour la République. Mais nous ne souhaitons pas non plus être trop intrusif, si cela crée un écart dans les services », se défend M. Carrère. Le sénateur, membre de la DPR - (l'ancien président en 2007) - souligne le « climat de confiance » développé avec les services. En coordination avec le gouvernement, un amendement destiné à sécuriser les renforts prévus d'ici 2019 pour la future direction générale de la sécurité intérieure (DGSi, qui succèdera à la DCE) du ministre de l'Intérieur et pour les services du ministre de la Défense, a été déposé. Il inscrit ces renforts à 450 pour la DGSi et 300 au ministère de la Défense dans le rapport annexé à la loi.

À l'Assemblée nationale, le président de la commission des lois, Jean-Jacques Urvoas, s'inquiète de ces dissensions : « Nous avons une opportunité qui ne se représentera pas deux fois de renforcer le contrôle du renseignement et des compétences du Parlement. Cela met en péril les avancées du projet. »

Laurent PONSIGNON